



# TROUVER UN LOGEMENT



2020

# GRAND EST

ARDENNES - AUBE - MARNE - HAUTE-MARNE  
MEURTHE-ET-MOSELLE - MEUSE - MOSELLE  
BAS-RHIN - HAUT-RHIN - VOSGES



Reims.fr





TROUVER  
UN  
LOGEMENT

Vous cherchez une solution d'hébergement de longue ou de courte durée dans le Grand Est ? Ce guide a été spécialement conçu pour vous aider. Quel que soit votre projet d'habitation, vous pourrez trouver ici les clés d'accès à l'information et au logement qui vous conviendra.

Le Centre Régional Information Jeunesse Grand Est est heureux de vous accompagner dans vos recherches en vous proposant des conseils et astuces, une présentation globale des possibilités de logement sur le territoire et des informations pratiques.

Quel que soit votre statut – lycéen, étudiant, apprenti, stagiaire, salarié ou demandeur d'emploi – ce guide régional complet vous aidera dans vos démarches. L'accès au logement est un droit et favorise l'autonomie, la mobilité et l'insertion professionnelle. Ce guide s'attache à répondre à toutes les questions que vous vous poserez.

Le CRIJ Grand Est et le Réseau Information Jeunesse vous accueillent et vous accompagnent au quotidien dans vos recherches de logement, de formation ou d'emploi, de mobilité internationale... Pour retrouver toutes les structures proches de chez vous, consultez le carnet d'adresses disponible à la fin de guide.

En vous souhaitant une bonne lecture et de la réussite dans tous vos projets,

**Isabelle Lovato,**  
Directrice du CRIJ Grand Est



**2€** PAR MOIS | **1 CARTE, 0 FRAIS À L'ÉTRANGER\***  
ET TOUS LES SERVICES  
D'UNE GRANDE BANQUE

Souscrivez sur [globetrotter-by-ca.fr](http://globetrotter-by-ca.fr)

Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Consultez le détail des produits et services inclus dans l'offre Globe Trotter, ainsi que les conditions de souscription sur [globetrotter-by-ca.fr](http://globetrotter-by-ca.fr) (accès gratuit, hors coûts du fournisseur d'accès).

(\* La cotisation inclut les frais de retrait d'espèces en euros ou en devises, dans la zone euro et hors zone euro, à un distributeur automatique de billets et les frais de paiement réalisés avec la carte de paiement internationale à débit immédiat Mastercard Globe Trotter, ainsi que les frais de virement SEPA et hors SEPA reçus et émis.

Édité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST Société coopérative à capital variable - Etablissement de Crédit Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° ORIAS 07 022 663 - RCS Reims n° 394 157 085 - Siège social : 25 rue Libergier - 51088 REIMS



**Info-jeunes-grandest.fr**  
Actus, infos, conseils

	<b>Orientation / Formation</b>
	<b>Emploi / Job</b>
	<b>Logement</b>
	<b>Transport</b>
	<b>Santé</b>
	<b>Démarches administratives</b>
	<b>Engagement</b>
	<b>Mobilité internationale</b>

   @ijgrandest



Reims.fr



L'Europe s'invente chez nous



# SOMMAIRE

<b>PRÉPARER SA RECHERCHE</b>	<b>6</b>
• Définissez vos besoins	6
• Faites du repérage	6
• Évaluez votre budget	7
<b>CONNAÎTRE LES AIDES</b>	<b>8</b>
• Loyer	8
• Dépôt de garantie	10
• Caution	12
• Mobilité professionnelle	13
<b>TROUVER SON LOGEMENT</b>	<b>14</b>
• Où s'informer ?	14
• Louer dans le privé	14
• Louer dans le social	16
• Partager son logement	17
• Habiter en résidence	20
• Trouver un hébergement de courte durée	23
<b>VISITER UN LOGEMENT</b>	<b>24</b>
• Pour un premier contact efficace	24
• Votre fiche visite	26
<b>CONNAÎTRE SES DROITS</b>	<b>32</b>
• Tout sur le bail	32
• Préavis et congés	33
• État des lieux	34
• Dépôt de garantie	34
• Loyer et charges	35
• S'informer/se défendre	36
<b>EMMÉNAGER – DÉMÉNAGER</b>	<b>37</b>
• Check-list des formalités	37
<b>CARNET D'ADRESSES</b>	<b>38</b>
<b>LE CRIJ GRAND EST ET LE RESEAU IJ</b>	<b>44</b>

## Définissez VOS BESOINS

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins et vos attentes.

- Quel est votre budget ?
- Que recherchez-vous ? Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- Êtes-vous intéressé(e) par la colocation ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ? Proche des commerces ? Desservi par les transports en commun ?
- Avez-vous besoin d'une place de parking ?
- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quelle(s) concession(s) êtes-vous prêt(e) à faire (surface, lieu, environnement, etc.) ?

## Faites DU REPÉRAGE

En vous aidant de Google maps, renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre : noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun... Vous vous repêrez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces de logement. Dans l'idéal, rendez-vous sur place une journée ou deux. Train, bus, tram... informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements. Que vous soyez motorisé(e) ou non, il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun.

### S'y prendre à l'avance !



Cela vous permettra d'avoir un logement qui vous plaît et qui correspond à vos besoins et vos moyens. Vous vous épargnez du stress et des décisions prises dans la précipitation. Attention, certaines démarches, comme une demande en logement universitaire par exemple, sont à anticiper plusieurs mois à l'avance.

## Évaluez votre budget

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien !

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
> Bourse	€	Charges du logement	
> Salaire	€	> Loyer + charges locatives	€
> Allocation Pôle emploi	€	> Assurance habitation	€
> Indemnités de volontariat	€	> Factures d'énergie (eau, électricité, gaz)	€
> Prestations CAF (logement, prime d'activité, RSA)	€	> Abonnements téléphone/Internet	€
> Autres aides au logement (ex : Action Logement, Région)	€	> Taxe d'habitation + contribution à l'audiovisuel public (voir p. 35)	€
> Autres ressources (aide de la famille, etc.)	€	> Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie, etc.)	€
		Autres charges	€
		> Coûts études / formation	€
		> Transport (abonnement, carburant)	€
		> Courses (alimentation, hygiène, etc.)	€
		> Habillement	€
		> Sorties, loisirs, vacances	€
		> Divers : santé, crédits en cours, assurance voiture	€
		> Épargne	€
<b>Total</b>	€	<b>Total</b>	€

Ressources - dépenses = solde (ce qu'il vous reste à la fin du mois !)

Dépenses à l'arrivée dans le logement	
> Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux	€
> Dépôt de garantie (1 mois de loyer hors charges, 2 mois si meublé)	€
> Dépenses liées au déménagement	€
> Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)	€
> Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion Internet	€
<b>Total</b>	€

### En savoir +

Calculateur de budget simplifié :

[lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple](http://lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple)

## LOYER

### Aides de la CAF

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la CAF (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer.

Il existe 3 aides, non cumulables : l'APL (aide personnalisée au logement), l'ALF (allocation de logement familiale) et l'ALS (allocation de logement sociale). Elles sont applicables à tout type de logement (résidence universitaire, foyer, logement privé meublé ou non meublé, sous-location, hôtel, chambre chez l'habitant, etc.).

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires : décence du logement (superficie d'au moins 9 m<sup>2</sup> par personne, confort minimum, conformité aux normes de sécurité) ; quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide ; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

#### Estimation du montant

Selon vos revenus, votre statut et votre

logement, vous pourrez recevoir une aide.

Estimez-la sur :

[caf.fr](http://caf.fr) rubrique « mes services en ligne » > « faire une simulation » > « le logement ».

#### Moins de 21 ans ?



Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux.

#### Demande en ligne

Sur [caf.fr](http://caf.fr), préparez les documents suivants :

- votre contrat de location (bail),
- vos revenus des 12 derniers mois,
- votre RIB,
- le cas échéant, le numéro d'allocataire de vos parents avec leur CAF d'appartenance,
- les coordonnées du propriétaire, le numéro de Siret si votre bailleur est une société,
- le montant du loyer et des charges.

Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.

#### Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande en ligne sur [caf.fr](http://caf.fr). Sachez que dans le logement privé aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux.

Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement versé le mois suivant la demande. Le 5 de chaque mois, l'allocation est versée, selon les cas, au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

#### En colocation



Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition ? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.



#### Étudiants



Si vous conservez votre logement en juillet et en août, pensez à l'indiquer à la CAF avant fin juin, autrement le versement de votre aide sera suspendu automatiquement au 1<sup>er</sup> juillet.

#### AIDES À LA MOBILITÉ DU CROUS :

- 500 € pour les futurs étudiants déjà boursiers s'inscrivant hors de leur académie de résidence (aide Parcoursup).
  - 1 000 € pour les étudiants boursiers débutant un master dans une autre région académique.
- Demande en ligne sur : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

#### Aide Mobili-Jeune

C'est une subvention de 10 à 100 € par mois qui peut être attribuée sur toute la durée de votre formation en alternance (3 ans maximum). Le montant de l'aide est calculé en fonction du loyer et des aides au logement déjà perçues. L'aide est applicable à tout type de logement.

Elle s'adresse aux moins de 30 ans en **formation en alternance** (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise privée non agricole et donc la rémunération n'excède pas le montant du Smic. L'aide est versée semestriellement : un versement couvre donc six mois d'alternance.

Faites votre demande en ligne sur [mobilijeune.actionlogement.fr](http://mobilijeune.actionlogement.fr) 3 mois avant l'entrée en formation ou, au plus tard, 6 mois après le démarrage de celle-ci.





## CAUTION

Le bailleur peut vous demander un garant (qui se porte caution pour vous). Si vos parents ne peuvent pas se porter garants, il existe des dispositifs de substitution.

### Garantie Visale

Ce dispositif est une alternative à la caution parentale ou bancaire, en accord avec le propriétaire. Action logement se porte garant pour vous, gratuitement, pour tout type de logement loué auprès d'un bailleur privé. Pour les étudiants et les alternants, le dispositif est aussi valable dans le parc social. En cas d'impayés, les sommes sont avancées au propriétaire par Action Logement et vous devrez donc, par la suite, rembourser ces sommes par mensualités. Ce dispositif s'adresse :

- aux jeunes de 18 à 30 ans, quelle que soit leur situation,
- aux salariés de plus de 30 ans embauchés (ou avec une promesse d'embauche) depuis moins de 6 mois (hors CDI confirmé) dans une entreprise du secteur privé ou agricole,
- aux titulaires d'un bail mobilité, peu importe leur âge,
- aux ménages entrant dans un logement locatif privé via un organisme d'intermédiation locative agréé (agence immobilière sociale ou association à vocation sociale par exemple).

Le logement loué peut être meublé ou non mais doit être la résidence principale du demandeur. Le loyer ne doit pas excéder 1300€, charges comprises. Visale prend également en charge d'éventuelles dégradations locatives : une couverture supplémentaire pour le bailleur, sans frais et dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour

un logement du parc privé. L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail.

Vous pouvez faire un test d'éligibilité à la garantie Visale sur <https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale/>

Demande en ligne de la garantie sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr)

### Bon à savoir

Le Fastt (fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux intérimaires des services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières, etc.

[fastt.org](http://fastt.org)



## CONNAÎTRE LES AIDES

### Mobilité PROFESSIONNELLE

#### Aide à la mobilité

Si vous changez de logement principal pour vous rapprocher de votre lieu de travail, une aide de 1 000 € peut vous être accordée par Action Logement.

Le nouveau logement doit être situé à moins de 30 minutes de votre lieu de travail en transport individuel (vélo, voiture). Il n'y a pas de critère de durée pour les transports collectifs.

Les bénéficiaires sont les salariés et les apprentis, en poste ou titulaires d'une promesse d'embauche, dans une entreprise du secteur privé. Un salarié en formation au sein de son entreprise peut également y prétendre. Le salarié doit percevoir au maximum 1,5 fois le Smic au moment de la demande.

Faites votre demande en ligne sur [actionlogement.fr/aide-mobilite](http://actionlogement.fr/aide-mobilite) au plus tard dans les 3 mois qui suivent la date d'effet du bail.

#### Aide Mobili-Pass

Cette aide pour les frais liés à l'accès à une location s'adresse aux salariés d'une entreprise du secteur privé (d'au moins 10 salariés) en mobilité professionnelle subie ou choisie (embauche, mutation, déménagement de l'entreprise, formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, etc.).

Vous pouvez bénéficier :

- soit d'une subvention pour financer un professionnel qui vous aidera dans votre recherche de logement, vos démarches et votre installation,
- soit d'un prêt à taux réduit pour les doubles charges de logements (loyers, frais d'hôtel, indemnités de prêts, etc.).

Faites votre demande en ligne sur [actionlogement.fr/financement-mobilite](http://actionlogement.fr/financement-mobilite)



## Où S'INFORMER ?

Différentes structures peuvent vous informer et vous accompagner individuellement et gratuitement dans votre recherche de logement : recherche de solutions de logement adaptées, mise en relation avec des propriétaires, accompagnement dans les demandes de logement, ou encore aide à la constitution de dossier de demande d'aide financière.

Les structures Information Jeunesse (CRIJ, BIJ, PIJ, RIJ) vous informent et vous orientent sur vos questions relatives au logement. Vous y trouverez des ressources et des contacts utiles sur les aides et les différentes formules pour vous loger. Certains mettent à votre disposition des offres de logement de particuliers.

Les Cllaj (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) ou les SLJ (Services Logements Jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement : [www.unclaj.org](http://www.unclaj.org). Vous pouvez également contacter les maisons de l'Habitat du Grand Est, qui vous informent et vous conseillent sur l'accès au logement ou vous orientent vers les interlocuteurs compétents.

>> Pour les coordonnées du réseau Information Jeunesse, des Cllaj et des Maisons de l'Habitat, voir le carnet d'adresses à la fin du guide.

>> Pour les coordonnées des plateformes Loj™Toit du Grand Est, voir p.28.



## Louer dans LE PRIVÉ

Quel que soit votre projet logement (location d'une chambre, d'un studio, d'un meublé...), les offres dans le secteur privé sont nombreuses et les annonces de particuliers à particuliers et d'agences immobilières se trouvent majoritairement sur Internet. Les agences organisent les visites et rédigent le bail, des frais sont à prévoir dans votre budget : environ 1 mois de loyer hors charges. Ils sont à régler seulement si vous signez le bail. Les notaires peuvent également proposer ce type de service immobilier. Si vous êtes étudiant(e), adressez-vous aussi à votre école ou université.

## Offres immobilières

- [fnaim.fr](http://fnaim.fr)
- [leboncoin.fr](http://leboncoin.fr)
- [lesiteimmo.com](http://lesiteimmo.com)
- [pap.fr](http://pap.fr)
- [seloger.com](http://seloger.com)

Pour les étudiants :

- [location-etudiant.fr](http://location-etudiant.fr)
- [logement.clubetudiant.com](http://logement.clubetudiant.com)
- [logements-etudiants.org](http://logements-etudiants.org)
- [logement.studyrama.com](http://logement.studyrama.com)
- [Lokaviz via messervices.etudiant.gouv.fr](http://Lokaviz.via.messervices.etudiant.gouv.fr)

Pensez également aux réseaux sociaux : vous pouvez y poster un message signalant votre recherche et y rejoindre les groupes dédiés à la location et la colocation.



## Petit dico de l'immo

- **Bailleur**  
Personne, morale ou physique, qui consent à une autre la location d'un logement
- **Bail**  
Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.
- **Charges**  
Charges mensuelles (eau, électricité, gaz).  
Charges des parties communes (espaces verts, ascenseur, etc.).
- **Honoraires ou frais**  
Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.
- **Caution ou garant**  
Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.
- **Dépôt de garantie**  
Somme demandée et encaissée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement non meublé).
- **DPE (Diagnostic de performance énergétique)**  
Estimation de la performance énergétique du logement selon une échelle allant de A à G (A = très économe, G = très énergivore).



## Louer dans LE SOCIAL

Les logements sociaux (HLM) sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Votre demande doit se faire en ligne et être renouvelée chaque année.

Déposez votre demande :

- en ligne sur [demande-logement-social.gouv.fr](http://demande-logement-social.gouv.fr) ou sur [demandelogement-alsace.fr](http://demandelogement-alsace.fr) (pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin) ou sur [vosges.demandedelogement88.fr](http://vosges.demandedelogement88.fr) (pour les Vosges),
- auprès d'un bailleur social,
- d'un service de l'État (mairie par exemple).  
Coordonnées des guichets sur [demande-logement-social.gouv.fr](http://demande-logement-social.gouv.fr)
- ou auprès d'un organisme centralisateur. A Reims, la Maison de l'Habitat peut vous accompagner dans votre démarche et vous aider à constituer votre dossier. Cet organisme centralisateur transmettra ensuite la demande à tous les bailleurs sociaux concernés.
- « Guichet d'enregistrement des demandes de logement social » : accom-

### Logements sociaux pour étudiants



Certains bailleurs sociaux réservent une partie de leur parc locatif aux étudiants à des prix très intéressants. N'hésitez pas à les contacter directement.

pagement dans la demande de logement, information sur le parc social et aide à la constitution du dossier. Cet organisme centralisateur transmettra ensuite la demande à tous les bailleurs sociaux concernés.

**Bon à savoir :** des Agences immobilières sociales (AIS) font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et les locataires (garantie Visale possible).

[habitat-humanisme.org](http://habitat-humanisme.org)  
[soliha.fr](http://soliha.fr)

A Reims il existe notamment une Agence Immobilière Sociale à Vocation Jeunes (AISVJ), IMAJ 51.

Vous êtes salarié d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise du secteur agricole d'au moins 50 salariés ? Vous pouvez peut-être bénéficier d'un logement social avec Action Logement (auparavant nommé 1% logement. Renseignez-vous auprès de votre employeur.



## Partager SON LOGEMENT

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires !

### La colocation

En colocation, il existe deux types de contrat de location (bail).

- Un **bail unique** signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits et des mêmes obligations.

Attention à la clause de solidarité avec ce type de bail ! Elle implique que chacun des colocataires peut être tenu responsable du paiement de la totalité des sommes dues au propriétaire (loyer, charges, réparations locatives). Si l'un d'entre eux ne paie pas sa part du loyer, le propriétaire peut se retourner contre les autres colocataires pour l'exiger.

- Un **bail pour chaque colocataire** : chaque colocataire signe un contrat avec le pro-

### Conseil



Pour votre habitation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.

priétaire pour la chambre qu'il loue et partage les espaces communs (cuisine, sanitaires).

Vous n'êtes pas lié(e) légalement aux autres colocataires : si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

Où trouver ses colocataires ?

- [appartager.com](http://appartager.com)
- [lacartedescolocs.fr](http://lacartedescolocs.fr)
- [leboncoin.fr/colocations](http://leboncoin.fr/colocations)
- [colocater.com](http://colocater.com)

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 15) et faites jouer votre réseau.



## ZOOM

## Conseils pour une colocation réussie !

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer, etc.), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun par exemple). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- Renseignez-vous bien sur la législation en matière de colocation.
- Trouvez un logement suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité et d'indépendance.
- Choisissez au mieux vos colocataires: mode de vie, solvabilité, etc.
- Définissez dès le départ les règles de vie commune et veillez à vous y tenir: courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques, etc.
- Sachez faire des compromis et rester souple.
- Tirez parti de nouvelles rencontres pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- Communiquez en cas de problème: ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !

## En savoir +

- [anil.org](http://anil.org) rubrique « votre question » > « vous êtes locataire » > « colocation »
- [service-public.fr](http://service-public.fr) (tapez « colocation » dans la barre de recherche)
- [tricont.com](http://tricont.com) : application gratuite pour gérer le budget d'une colocation

## L'habitat partagé intergénérationnel et solidaire

D'autres modes de cohabitation sont possibles. Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (jeune de moins de 30 ans), en échange d'une présence et de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes, est logé contre une participation financière modeste, voire symbolique, chez un « hébergeur ». Le nouveau contrat de cohabitation intergénérationnelle mis en place par la loi Elan apporte un cadre juridique à cette formule. Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la CAF.

- [ensemble2generations.fr](http://ensemble2generations.fr) (Nancy, Reims, Châlons-en Champagne)
- [untoit2generations.fr](http://untoit2generations.fr) (Nancy et Metz)
- [reseau-cosi.com](http://reseau-cosi.com)
- [adil08.org](http://adil08.org)
- [logements-solidaires-vosges.fr](http://logements-solidaires-vosges.fr)
- [1foyer2ages.free.fr](http://1foyer2ages.free.fr)

## Bon à savoir

Vous recherchez un logement et vous avez envie de vous engager dans un quartier populaire ? Vous avez entre 18 et 30 ans ? Conjuguez engagement solidaire (4h environ par semaine), mixité sociale et colocation étudiante en vous inscrivant en ligne sur Koloc' à projets solidaires, proposé par l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville). [rejoins.afev.org/kaps](http://rejoins.afev.org/kaps)

## La chambre meublée chez l'habitant

Pour partager un logement, vous pouvez aussi louer une chambre meublée indépendante chez un particulier, avec un accès à la cuisine et à la salle de bains. Cette formule a des avantages: pas d'aménagement, pas de taxe d'habitation, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir, etc. Elle présente aussi des inconvénients: il est souvent difficile de recevoir des visites et vous pouvez manquer d'intimité.

**Bon à savoir:** pensez à signer un bail.

- [roomlala.com](http://roomlala.com)
- [fr.bedycasa.com](http://fr.bedycasa.com)
- [cohebergement.com](http://cohebergement.com)

## Logement contre services

Certains propriétaires (souvent des parents avec de jeunes enfants) proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies, etc.) pour éviter tout conflit. Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.

Voir p. 15.

## Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des personnes vieillissantes, isolées et des étudiants. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien social dans un immeuble collectif.

- [www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)





## Habiter EN RÉSIDENCE

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

### Résidences du Crous pour étudiants

Les logements en résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable).

#### Comment faire ?

Vous devez constituer un dossier social étudiant (DSE), procédure permettant de demander une bourse sur critères sociaux et/ou un logement en résidence universitaire.

Connectez-vous ensuite sur [trouverunlogement.lescrous.fr](http://trouverunlogement.lescrous.fr)

Ce site permet de consulter les offres partout en France, avec un descriptif détaillé et des photos, puis de formuler vos vœux de logement.

#### À savoir :

- vous pouvez formuler jusqu'à 6 vœux (2 par villes de l'académie), jusqu'au 15 mai,
- vous pouvez faire plusieurs demandes dans une même résidence.

### Foyers pour étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Ces foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes... Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

[unme-asso.com](http://unme-asso.com)

### Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Elles proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage ou de leurs études.

Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents : salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services : laverie, local à vélo, parking, etc.

Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

- [adele.org](http://adele.org)
- [logement.studyrama.com](http://logement.studyrama.com)
- [estudines.com](http://estudines.com)
- [lesbellesannees.com](http://lesbellesannees.com)
- [odalys-campus.com](http://odalys-campus.com)
- [suetudes.com](http://suetudes.com)

Adressez-vous également aux agences immobilières, qui peuvent en gérer une partie.

### Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes (anciennement appelées Foyers de Jeunes Travailleurs) accueillent principalement des jeunes de 16 à 30 ans dans un parcours vers l'autonomie, avec un projet professionnel ou de formation : jeunes travailleurs, salariés, stagiaires, apprentis, demandeurs d'emploi indemnisés. Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiants. Les résidences Habitat Jeunes proposent plusieurs types de logements, le plus souvent meublés à des prix accessibles, toutes charges comprises. Ces logements ouvrent droit aux allocations de la CAF. Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnels (aide dans les démarches administratives, la recherche d'emploi, etc.).

Coordonnées sur le site de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes : [logement-jeunes.unhaj.org](http://logement-jeunes.unhaj.org)



**Bonus !**

- Les loyers sont toutes charges comprises.
- Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences Crous).
- Pas de taxe d'habitation.
- Accès Internet.

## Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma ou Coallia.

Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants, etc.

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés. Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Il faut généralement passer par un travailleur social pour y prétendre (CCAS, Maison du département, etc.).

- [adoma.fr](http://adoma.fr)
- [coallia.org](http://coallia.org)

### Bonus !

**La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.**

**Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.**

**Préavis de départ d'une semaine.**

### En cas d'urgence



Si vous êtes sans-abri – en rupture familiale, expulsé(e) par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement... –, ou témoin d'une telle situation, appelez le 115 pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé(e) ou pour venir en aide.

Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7

### En cas de difficultés



Contactez les services sociaux de votre mairie (CCAS), de votre département (Maison du département), de votre établissement de formation ou encore du Crous (pour les étudiants).

Les étudiants rencontrant de graves difficultés financières peuvent contacter le 0 806 000 278 pour obtenir des informations sur les aides spécifiques d'urgence. Numéro vert, appel non surtaxé, fonctionnant du lundi au vendredi de 9h à 17h..»



## Trouver un hébergement DE COURTE DURÉE

Stage, job saisonnier, concours à passer... Pour vous loger, de quelques nuits à quelques mois, des solutions existent.

### Résidences universitaires

Selon les places disponibles, il est possible de séjourner en résidence universitaire une nuit ou quelques jours pour un coût peu élevé. Rendez-vous sur :

- [trouverunlogement.lescrous.fr](http://trouverunlogement.lescrous.fr)
- [bedandcrous.com](http://bedandcrous.com)

### Hébergement temporaire chez l'habitant

Plusieurs dispositifs, selon les régions, permettent à un jeune d'être hébergé chez un particulier, à titre gratuit ou pour une somme modique, dans le cadre d'une recherche d'emploi, d'un stage, d'une formation, d'un entretien...

[www.reseau-sam.fr](http://www.reseau-sam.fr)

Réseau SAM : Solidarité Accueil Mobilité dans plus de 120 villes Françaises

## Résidences étudiantes privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences étudiantes privées ou Habitat Jeunes proposent des formules à la semaine ou au mois en fonction des places disponibles (voir p. 21).

### Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

- [hifrance.org](http://hifrance.org)
- [french.hostelworld.com](http://french.hostelworld.com)

### Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, peut vite devenir chère à long terme.

- [airbnb.fr](http://airbnb.fr)
- [gites-de-france.com](http://gites-de-france.com)
- [leboncoin.fr](http://leboncoin.fr)
- [chambres-hotes.fr](http://chambres-hotes.fr)

### Couchsurfing

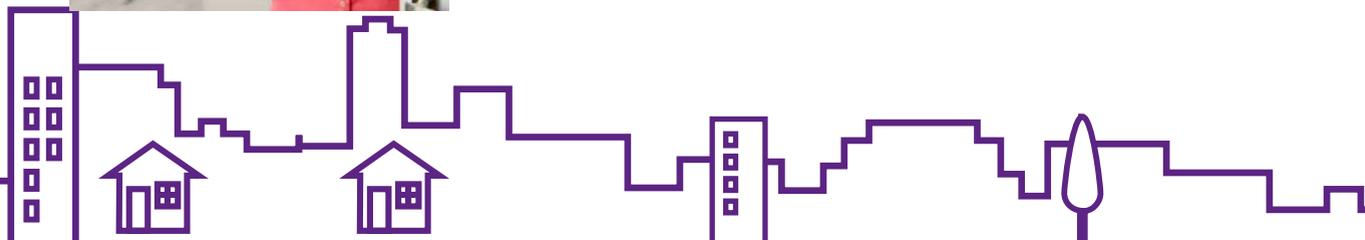
Des particuliers prêtent leur canapé pour une nuit ou plus.

[couchsurfing.com](http://couchsurfing.com)

### Centres d'accueil Ethic étapes

Ouverts toute l'année pour des séjours individuels ou en groupes, ils offrent, dans une ambiance d'échanges internationaux, des prix économiques.

[ethic-etapes.fr](http://ethic-etapes.fr)



## Pour un premier CONTACT EFFICACE

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse ? Avant de fixer un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet ou encore par le bouche-à-oreille.

## Vos questions

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Est-il proche du centre-ville ? Des transports en commun ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges ? (Attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage).
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires) ?
- Quand est-il possible de visiter le logement ?
- Y a-t-il un garage ou un parking ?

À la fin de la conversation, n'oubliez pas

### Astuce



Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité !

de vous faire confirmer les coordonnées de votre interlocuteur.

## Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant(e) ? Salarié(e) ?
- Si vous êtes salarié(e), êtes-vous intérimaire ? En CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont vos ressources financières ?
- Avez-vous un garant ? Quelle est sa situation ? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 10).
- Êtes-vous déjà locataire ?

### Lutte contre les discriminations



Si vous pensez avoir été défavorisé(e) lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer ou saisir le Défenseur des droits sur : [defenseurdesdroits.fr](http://defenseurdesdroits.fr)

## Les documents que le bailleur est en droit de vous demander

- Vos justificatifs d'identité (ex : copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour).
- Vos justificatifs de situation (ex : copies de carte étudiante, de contrat de travail).
- Vos justificatifs de domicile (ex : copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours).
- Vos justificatifs de ressources (ex : copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents).
- Les justificatifs de ressources de votre garant (ex : copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaire récents).
- L'estimation de l'allocation CAF (voir p. 8 et 9 pour vous informer sur les aides de la CAF).

Souvent, le propriétaire (ou son représentant) doit choisir parmi plusieurs personnes intéressées par la location. Pensez à préparer soigneusement tous vos documents avant de visiter les logements, vous éviterez ainsi d'être pris de vitesse par un concurrent !

## Les documents que le bailleur n'est pas en droit de vous demander

- Une attestation d'absence de crédit.
- Une copie de votre relevé de compte.
- Un extrait de votre casier judiciaire.
- Votre dossier médical.
- Un chèque de réservation.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement : [anil.org](http://anil.org) rubrique « votre question » > « vous êtes locataire » > « se loger ». Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (voir p. 32).

## Votre FICHE VISITE

À chaque visite, munissez-vous de la fiche suivante que vous pourrez bien sûr personnaliser. Si vous en avez la possibilité, faites-vous accompagner par un proche lors de la visite.

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT	
D'où vient l'offre ?	
Contact du rendez-vous (nom + coordonnées)	
Adresse du logement	
Quartier	
Date de disponibilité	
DESCRIPTION	
Type (chambre, studio...)	
Vide / meublé	
Surface	
Orientation (ensoleillement)	
Étage	
Ascenseur (oui / non)	
Parking / garage / cave	
Jardin / espaces verts	

INFOS FINANCIÈRES	
Loyer	
Charges: montant + précisions de ce qui est inclus	
Dépôt de garantie	
Taxe d'habitation (selon vos ressources, cf. p. 31)	
Frais (agence / notaire)	
INFOS ÉNERGÉTIQUES	
Chauffage (gaz, électrique, individuel, collectif)	
État des fenêtres, portes...	
DPE (diagnostic de performance énergétique)	
ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT	
Accès au logement et état du bâtiment (escalier, toiture...)	
État des pièces principales (salon, chambre)	
État et équipement de la cuisine	
État des sanitaires (salle d'eau / salle de bains + WC)	
État des surfaces (sols, murs, plafonds)	
État des équipements (électricité, chauffage...)	
État du mobilier (dans un logement meublé)	
Connexion web: accès tél / ADSL / fibre optique	
MES IMPRESSIONS	
Environnement Bons / mauvais points du quartier, proximité des commerces, transports...	
Commentaires personnels	



Photocopiez ce tableau autant de fois que vous en aurez besoin.

Jeun'Est  
15-29 ANS



#GrandEst  
croit en  
Vous  
15-29 ANS

## AVEC LOJ'TOÎT JEUNES, LA RÉGION GRAND EST FACILITE L'ACCÈS AU LOGEMENT DES JEUNES

### QU'EST-CE QUE LOJ'TOÎT JEUNES?

Par ce dispositif, la Région souhaite favoriser l'accompagnement individuel des jeunes en mobilité professionnelle afin de leur faciliter l'accès au logement autonome, par des solutions adaptées et territorialisées.

### À QUOI SERT LOJ'TOÎT JEUNES?

✱ Informer, orienter et accompagner les jeunes en mobilité professionnelle dans leur recherche de logement durable ou temporaire

✱ Accompagner les jeunes vers l'autonomie et sécuriser leur parcours résidentiel et professionnel

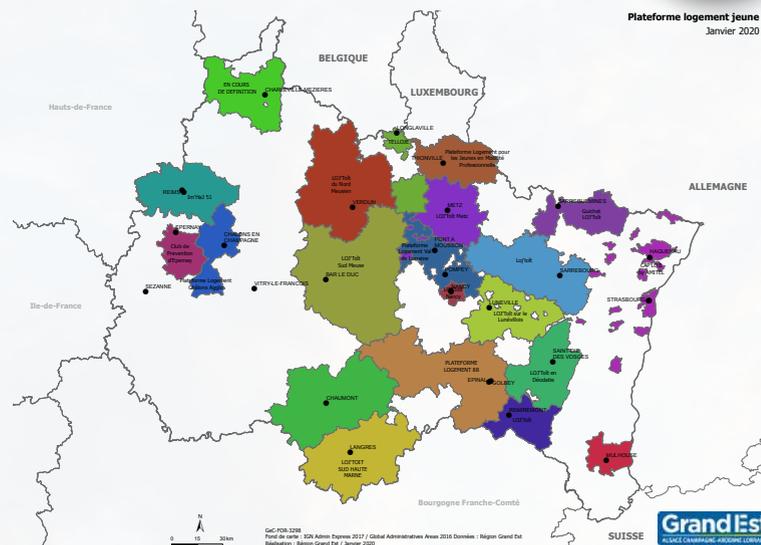
« **LOJ'TOÎT JEUNES EST UN DISPOSITIF MIS EN PLACE PAR LA RÉGION POUR FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES JEUNES EN MOBILITÉ PROFESSIONNELLE** »

**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE  
L'Europe s'invente chez nous

## UN DISPOSITIF ACCESSIBLE PARTOUT DANS LE GRAND EST!

SPÉCIAL  
LOGEMENT  
JEUNES

Plateforme logement jeune  
Janvier 2020



### ARDENNES

MISSION LOCALE  
8 Route de Prix  
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
[milo.charleville@laposte.net](mailto:milo.charleville@laposte.net)  
03 24 59 44 44  
[www.missionlocale-charleville.fr](http://www.missionlocale-charleville.fr)

### HAUTE-MARNE

MISSION LOCALE DE CHAUMONT  
2 bis rue de Bourgogne  
52000 CHAUMONT  
[plateforme.logement@missionlocale-chaumont.fr](mailto:plateforme.logement@missionlocale-chaumont.fr)  
03 25 32 23 00  
[www.mission-locale.wixsite.com/chaumont52](http://www.mission-locale.wixsite.com/chaumont52)

### MARNE

ASSOCIATION NOËL-PAINDAVOINE  
9 rue Noël  
51100 REIMS  
[association.noelpaindavoine@noelpaindavoine.fr](mailto:association.noelpaindavoine@noelpaindavoine.fr)  
03 26 79 11 20

### ASSOCIATION PHILL

34 Avenue du Général de Gaulle  
12 bâtiment les hortensias  
52200 LANGRES  
[caroillon@phill-langres.fr](mailto:caroillon@phill-langres.fr)  
03 25 87 09 69  
[www.lojtoitsud52.fr](http://www.lojtoitsud52.fr)

CLUB DE PRÉVENTION D'ÉPERNAY  
9 Avenue Middelkerque  
51200 ÉPERNAY  
[association@club-prevention.fr](mailto:association@club-prevention.fr)  
07 85 97 77 73  
[www.club-prevention.com](http://www.club-prevention.com)

HABITAT JEUNE CHALONS EN CHAMPAGNE  
1 rue du Faubourg Saint-Antoine  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE  
[servicelogement.chalons@gmail.com](mailto:servicelogement.chalons@gmail.com)

## MOSELLE

### APOLOJ

13 rue du Docteur Schweitzer  
57 100 THIONVILLE  
[apolo.j@wanadoo.fr](mailto:apolo.j@wanadoo.fr)  
03 82 82 85 90

### CLLAJ BOUTIQUE LOGEMENT JEUNE

1 rue du Coëtlosquet  
57000 METZ  
[contact@boutique-logement.fr](mailto:contact@boutique-logement.fr)  
03 87 69 04 18  
[www.boutique-logement.fr](http://www.boutique-logement.fr)

### MISSION LOCALE DE SARREGUEMINES

26 rue de la Grande Armée  
57200 SARREGUEMINE  
[logtoit@ml-sarreguemines.fr](mailto:logtoit@ml-sarreguemines.fr)  
03 87 95 72 74

### MISSION LOCALE DU SUD MOSELLAN

11 rue Erckmann Chatrian  
57400 SARREBOURG  
[accueil.mlsud57@orange.fr](mailto:accueil.mlsud57@orange.fr)  
03 87 23 63 36



## MEURTHE-ET-MOSELLE

### TELLOJE

Espace Jean Monnet  
8 avenue du Prieuré  
54810 LONGLAVILLE  
[elodiepiran.telloje@gmail.com](mailto:elodiepiran.telloje@gmail.com)  
07 69 81 03 01

### MISSION LOCALE VAL DE LORRAINE

8 rue de la Poterne  
Maison de la Formation  
54700 PONT-À-MOUSSON  
[l.tedesco@mlvdl.org](mailto:l.tedesco@mlvdl.org)  
03 83 81 47 32  
[www.mlvd.org/accueil.html](http://www.mlvd.org/accueil.html)

### MISSION LOCALE VAL DE LORRAINE

112 rue des 4 éléments  
Pôle tertiaire  
54340 POMPEY  
[a.girardet@mlvdl.org](mailto:a.girardet@mlvdl.org)  
03 83 24 30 72  
[www.mlvd.org/accueil.html](http://www.mlvd.org/accueil.html)

### ADALI 54

MHDD  
22-24 viaduc Kennedy  
54000 NANCY  
[celine.blumerel@adali-habitat.fr](mailto:celine.blumerel@adali-habitat.fr)  
03 54 50 20 40  
[www.adali-habitat.fr](http://www.adali-habitat.fr)

### ECO APPART

25 rue Sainte-Anne  
54 300 LUNÉVILLE  
[logtoit@ecoappart.fr](mailto:logtoit@ecoappart.fr)  
03 83 89 16 83  
[www.eco-appart.wixsite.com/eco-appart](http://www.eco-appart.wixsite.com/eco-appart)

## MEUSE

### MISSION LOCALE NORD-MEUSIEN

3 rue Fernand Braudel  
55100 VERDUN  
[ml.nord.meusien@wanadoo.fr](mailto:ml.nord.meusien@wanadoo.fr)  
03 29 86 25 26  
<http://ml-nordmeusien.fr>

### A.J HABITAT JEUNES

12 rue Antoine Durenne  
55000 BAR LE DUC  
[lojtoit.meuse@gmail.com](mailto:lojtoit.meuse@gmail.com)  
06 20 03 76 17  
<https://www.aj-habitatjeunes.fr>

## VOSGES

### ADALI 88

5 chemin La Belle au Bois Dormant  
88000 ÉPINAL  
[fathia.djemali@adali-habitat.fr](mailto:fathia.djemali@adali-habitat.fr)  
03 29 82 23 05  
[www.adali-habitat.fr](http://www.adali-habitat.fr)

### ADALI 88

17 rue des Jardiniers  
88190 GOLBEY  
[fathia.djemali@adali-habitat.fr](mailto:fathia.djemali@adali-habitat.fr)  
03 29 66 27 11  
[www.adali-habitat.fr](http://www.adali-habitat.fr)

### MISSION LOCALE DE REMIREMONT

8 bis place Jules Méline  
88200 REMIREMONT  
[logtoit@mlprv.fr](mailto:logtoit@mlprv.fr)  
03 29 62 39 15  
[www.mlprv.fr](http://www.mlprv.fr)



**RETROUVE TOUTES  
LES INFORMATIONS  
PRATIQUES ET CONTACTS  
SUR LE SITE JEUNEST.FR**



## Tout SUR LE BAIL

La loi impose la rédaction d'un contrat de location (bail type) signé par le propriétaire et vous.

### Durée minimale du bail

- Logement vide : 3 ans (reconductible tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement meublé : 1 an (reconductible tacitement) ou 9 mois lorsque le logement est loué à un étudiant ou à un apprenti (le bail n'est pas automatiquement reconduit).

### Nouveauté : bail mobilité



Créé par la loi Elan, ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique... Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie visale (voir p. 11).

### Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colocataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer, modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.
- Mode de paiement des charges récupérables.

### Documents joints

- État des lieux (voir p. 30).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.

### Colocation

Si vous optez pour la colocation, vous pourrez soit signer un bail unique (avec les autres colocataires), soit votre propre contrat dans le cadre d'un bail multiple. Renseignez-vous bien sur ces deux types de contrats (voir p. 17).

### Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table, etc.) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson, etc.). Consultez la liste des éléments obligatoires sur : [anil.org](http://anil.org) rubrique « votre question » > « vous êtes locataire » > « location meublée ».

### Attention à la sous-location !



Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal.

Une aide financière de la CAF peut être attribuée. C'est le locataire principal et non le propriétaire-bailleur qui établit dans ce cas l'attestation de loyer.

## Préavis ET CONGÉS

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement) mais vous devrez respecter un délai de préavis de 3 mois. Le délai est réduit à 1 mois si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants :

- mutation professionnelle,
- perte d'emploi,
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI,
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi,
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH (l'Allocation aux Adultes Handicapés),
- attribution d'un logement social,
- raison de santé justifiant un changement de domicile,
- logement en zone tendue : **renseignements sur [service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues](http://service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues)**

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance.

## État DES LIEUX

L'état des lieux est un document obligatoire joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie.

Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

### Assurance obligatoire !



Si vous ne souscrivez pas une assurance multi-risques habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail (si une clause le prévoit dans le contrat) ou prendre une assurance et vous la facturer.

## Dépôt DE GARANTIE

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés ou absence de réparation par exemple).

Son montant ne peut être supérieur à 1 mois de loyer hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer votre dépôt de garantie (voir p. 10).

### Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs, 2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie. En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 36).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire !

## Loyer ET CHARGES

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les charges locatives :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif, etc.),
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties privatives de l'immeuble,
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères, etc.).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

**Bon à savoir :** le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

### Chèque énergie



Attribué sous conditions de ressources, selon votre déclaration de revenus, ce chèque d'un montant compris entre 48 € et 227 € vous permet de payer vos factures d'énergie (gaz, électricité...). Si vous en bénéficiez, il est envoyé chez vous une fois par an entre fin mars et fin avril. Vous n'avez aucune démarche à effectuer. [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)

### SOS Loyers Impayés

Si vous êtes locataire et que vous rencontrez des difficultés pour payer votre loyer, composez le 0805 16 00 75, un numéro vert mis en place par l'ANIL. Vous pourrez ainsi bénéficier de l'accompagnement et des conseils de professionnels.

### La taxe d'habitation



La taxe d'habitation, à payer courant octobre, est due pour l'année entière : si vous déménagez en cours d'année, vous restez imposable à l'adresse où vous habitez au 1<sup>er</sup> janvier. Si vous logez dans une résidence Crous, une résidence Habitat Jeunes ou encore en chambre meublée chez l'habitant... vous n'avez pas de taxe d'habitation à payer.

La réforme fiscale du gouvernement prévoit une suppression progressive de la taxe d'habitation. Pour savoir si vous êtes concerné(e), consultez le simulateur suivant :

[impots.gouv.fr/portail/simulateurs](http://impots.gouv.fr/portail/simulateurs)

La contribution à l'audiovisuel public reste à payer si vous possédez un téléviseur ou dispositif assimilé (ordinateur non concerné).

### Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à votre charge (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées, etc.). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le propriétaire a quant à lui la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière ou encore réfection de la toiture par exemple).

### LOGEMENT EN MAUVAIS ÉTAT ?

Si vous êtes locataire et vivez dans un logement en très mauvais état, dégradé, voire dangereux, il est désormais possible d'appeler le numéro « info logement indigne » au 0806 706 806. Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous aidera à évaluer l'importance des problèmes, vous précisera vos droits et vous indiquera la marche à suivre.

## S'informer/ SE DÉFENDRE

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

### Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat. Retrouvez également des offres de logement en location sur le site de l'Adil de votre département.

- [adil08.org](http://adil08.org)
- [adil10.org](http://adil10.org)
- [adil67.org](http://adil67.org)
- [adil68.org](http://adil68.org)
- [adil54-55.org](http://adil54-55.org)
- [adil57.org](http://adil57.org)

### Commission départementale de conciliation (CDC)

Elle recherche une solution amiable à un litige entre bailleur et locataire (charges, état des lieux, non-décence du logement, réparations locatives, dépôt de garantie, etc.). La CDC intervient gratuitement et permet d'éviter la poursuite du différend devant les tribunaux. La commission n'a pas compétence pour traiter un litige lié à un bail mobilité. Il existe une commission dans chaque département.

Coordonnées sur [annuaire.service-public.fr](http://annuaire.service-public.fr)

### Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

- [clcv.org](http://clcv.org)
- [lacnl.com](http://lacnl.com)
- [la-csf.org](http://la-csf.org)
- [quechoisir.org](http://quechoisir.org)
- [unaf.fr](http://unaf.fr) (annuaire des associations familiales : Familles rurales, etc.)

### Autres interlocuteurs

Pensez aussi au conciliateur de justice, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : [conciliateurs.fr](http://conciliateurs.fr)

Vous pouvez également vous rendre dans une Maison de justice et du droit ou dans un Point d'accès au droit. Ce sont des lieux d'accueil et de permanences juridiques de proximité. Ils proposent un service d'information, d'orientation et de consultations juridiques confidentielles ainsi qu'un accueil et un soutien particuliers aux victimes.

Coordonnées sur [annuaire.justice.gouv.fr](http://annuaire.justice.gouv.fr) rubrique « lieux d'information ».

## Check-list DES FORMALITÉS

### Pour emménager/ déménager, pensez à :

- envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception),
- résilier/souscrire une assurance habitation obligatoire,
- dresser l'état des lieux (entrée/sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur,
- relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs,
- demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et Internet,
- inscrire/retirer votre nom sur/de la boîte aux lettres,

- prévenir les administrations de votre changement d'adresse : CAF, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi, etc.,
- demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise,
- vous inscrire sur les listes électorales de la commune,
- réserver une place de stationnement (surtout dans les grandes villes) le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

**Bon à savoir :** notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur : [service-public.fr](http://service-public.fr) rubrique « services en ligne ».

### Adoptez les écogestes !



- Pensez aux petits gestes du quotidien pour protéger la planète et faire des économies : éteignez la lumière en quittant une pièce ; ne laissez pas l'eau couler inutilement ; baissez le chauffage pendant vos absences, etc.  
Informations sur : [ademe.fr](http://ademe.fr) rubrique « particuliers et éco-citoyens ».
- Donnez une seconde vie aux objets : profitez des vide-greniers et des ressourceries, réparez ou faites réparer vos objets gratuitement.  
[vide-greniers.org](http://vide-greniers.org) ; [ressourcerie.fr](http://ressourcerie.fr) ; [envie.org](http://envie.org) ; [emmaus-france.org](http://emmaus-france.org) ; [repaircafe.org/fr](http://repaircafe.org/fr) ; [donnons.org](http://donnons.org)

# CARNET D'ADRESSES

## Les CAF : Caisses d'Allocations Familiales / [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### ARDENNES

4 place de la Gare  
08000 Charleville-Mézières

### AUBE

15 avenue Pasteur  
10000 Troyes

### MARNE

202 rue des Capucins  
51100 Reims

### HAUTE-MARNE

34 rue du Commandant-Hugué 52000  
Chaumont

### MEUSE

11 rue de Polval  
55000 Bar le Duc

### VOSGES

30 chemin La Belle  
au Bois Dormant  
88000 Epinal

### MOSELLE

4 boulevard du Pontiffroy  
57000 Metz

### MEURTHE-ET-MOSELLE

21 rue Saint Lambert  
54000 Nancy

### BAS-RHIN

22 route de l'Hôpital 67000 Strasbourg

### HAUT-RHIN

26 avenue Robert-Schuman  
68100 Mulhouse

## Les ADIL : Agences Départementales d'Information sur le Logement / [www.anil.org](http://www.anil.org)

### ARDENNES

6 rue Noël 08000  
Charleville-Mézières

### AUBE

17 rue Jean-Louis Delaporte 10000  
Troyes

### MOSELLE

8 rue Gambetta  
57000 Metz

### MEURTHE-ET-MOSELLE ET MEUSE

48 Esplanade Jacques Baudot 54000  
Nancy

### BAS-RHIN

5 rue Hannong  
67000 Strasbourg

### HAUT-RHIN

- 16a avenue de la Liberté 68000  
Colmar
- 28 rue des Franciscains 68100  
Mulhouse

## URHAJ Grand Est : Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes

Orienté et accompagne les jeunes dans leur recherche et dans leur accès à l'autonomie.

[grand-est@urhaj.org](mailto:grand-est@urhaj.org)  
03 83 40 23 80

## CLLAJ : Comités locaux pour le Logement Autonome des Jeunes / <https://grandest.unclaj.org/>

### VOSGES

CLLAJ de Saint-Dié des Vosges et Déodatie,  
36 avenue Ernest Colin  
88100 Saint-Dié des Vosges  
03 29 51 65 51  
[contact@cllajdeodatie.fr](mailto:contact@cllajdeodatie.fr)

### MOSELLE

Boutique Logement – CLLAJ du bassin d'emploi de Metz  
1 rue du Coëtlosque  
57000 Metz  
03 87 69 04 18  
[contact@boutique-logement.fr](mailto:contact@boutique-logement.fr)

### BAS-RHIN

CAP'LOJI By Amitel  
1 rue de Soleure  
67000 Strasbourg  
07 69 71 21 29  
[contact@caplogi.eu](mailto:contact@caplogi.eu)

## MAISONS DE L'HABITAT

### MARNE

- Maison de l'Habitat de Reims  
33 rue Cérés 51100 Reims  
03 26 87 87 69

### VOSGES

26 rue de l'Amérique  
88100 Saint-Dié des Vosges

### MOSELLE

174 rue Nationale  
57600 Forbach

### MEURTHE-ET-MOSELLE

Esplanade Philippe Seguin  
22-24 viaduc Kenned  
54000 Nancy

## CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires : [www.crous-reims.fr](http://www.crous-reims.fr) / [www.crous-lorraine.fr](http://www.crous-lorraine.fr) / [www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)

### ARDENNES

Maison des Etudiants de Charleville  
38 rue de Montjoly  
08000 Charleville-Mézières  
03.24.59.11.95  
[antenne-charleville@crous-reims.fr](mailto:antenne-charleville@crous-reims.fr)

### AUBE

Maison des Etudiants de Troyes  
6 rue de la Petite Courtine  
10000 Troyes  
03 25 40 06 24  
[antenne-troyes@crous-reims.fr](mailto:antenne-troyes@crous-reims.fr)

### MARNE

- Maison des Etudiants de Châlons  
13 rue Saint-Dominique  
51000 Châlons-en-Champagne  
03 26 65 06 26  
[mde-chalons@crous-reims.fr](mailto:mde-chalons@crous-reims.fr)
- Espace Etudiant Reims Campus  
31 rue du Général Sarrail  
51100 Reims  
09 69 39 19 19

### MOSELLE

Guichet unique étudiant  
Île du Saulcy  
57000 Metz  
09 69 39 19 19

### MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction Générale  
75 rue de Laxou  
54000 Nancy  
09 69 39 19 19

### BAS-RHIN

Pôle accueil étudiant

## WWW.LOKAVIZ.FR

Lokaviz est la plateforme gérée par les Crous qui répertorie tous les logements libres : résidences universitaires des Crous et offres de logement de particuliers.

## WWW.JEUNEST.FR

Sur le web ou grâce à l'application mobile, retrouvez des actualités, des infos pratiques mais aussi des avantages et des bons plans pour les 15-29 ans ! Découvrez tout ce que la Région Grand Est fait pour vous ! Vous y trouverez également toutes les adresses des plateformes Loj'Toit du territoire.

# CARNET D'ADRESSES

1 boulevard de la Victoire  
67000 Strasbourg

## HAUT-RHIN

Pôle accueil étudiant  
11 rue des Frères Lumière  
68350 Brunstatt  
03 89 55 72 20

## Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Présentation à titre indicatif des résidences et centrales de réservation en ligne.

- [www.adele.org](http://www.adele.org)
- [www.arpej.fr](http://www.arpej.fr)
- [www.logifac.fr](http://www.logifac.fr)
- [www.estudines.com](http://www.estudines.com)
- [www.fac-habitat.com](http://www.fac-habitat.com)
- [www.nexity-studea.com](http://www.nexity-studea.com)
- [www.odalys-campus.com](http://www.odalys-campus.com)
- [www.studylease.com](http://www.studylease.com)
- [www.kosy-apparthotels.com](http://www.kosy-apparthotels.com)
- [www.mgellogement.fr](http://www.mgellogement.fr)

## Les Foyers pour étudiants

Ces foyers peuvent être à caractère religieux avec des conditions d'accueil spécifiques (filles ou garçons uniquement...).

## REIMS

- Home Saint-Louis – réservé aux filles  
74 rue de Talleyrand  
51000 Reims  
03 26 47 51 64  
[foyer.home.saint.louis@gmail.com](mailto:foyer.home.saint.louis@gmail.com)  
[www.foyer-hsl.com](http://www.foyer-hsl.com)
- Foyer Saint-Sixte – mixte  
8 rue du Lieutenant Herduin  
51100 Reims  
03 26 86 86 14

[foyerreims@chemin-neuf.org](mailto:foyerreims@chemin-neuf.org)  
[www.foyersetudiants.org](http://www.foyersetudiants.org)

## STRASBOURG

- Chapitre de Saint-Thomas - 3 foyers mixtes sur Strasbourg  
1bis Quai Saint Thomas  
67000 Strasbourg  
03 88 25 90 20  
[www.foyers-etudiants-strasbourg.org](http://www.foyers-etudiants-strasbourg.org)  
[www.chapitre-saint-thomas.org](http://www.chapitre-saint-thomas.org)
- Maison de l'Etudiante – réservé aux filles  
7 Boulevard de la Victoire  
67000 Strasbourg  
03 88 35 32 67  
[mde2@wanadoo.fr](mailto:mde2@wanadoo.fr)  
[www.mde-strasbourg.eu](http://www.mde-strasbourg.eu)

## NANCY

- Foyer de l'Assomption - mixte :  
37 rue Raymond Poincaré  
54000 Nancy  
03 83 40 22 45  
[foynancy@chemin-neuf.org](mailto:foynancy@chemin-neuf.org)  
[www.foyersetudiants.org/fr/nancy-assomption](http://www.foyersetudiants.org/fr/nancy-assomption)
- Foyer Sainte-Marie – réservé aux filles  
6 rue de l'abbé Didelot  
54000 Nancy  
03 83 37 23 36  
[contact@foyer-sainte-marie-nancy.fr](mailto:contact@foyer-sainte-marie-nancy.fr)  
[www.foyer-sainte-marie-nancy.fr](http://www.foyer-sainte-marie-nancy.fr)

## METZ

Foyer Saint Charles Borromée – réservé aux garçons - Grand Séminaire  
4 avenue Jean XXIII  
57000 Metz  
03 87 75 85 90  
[secretariat.seminaire@catholique-metz.fr](mailto:secretariat.seminaire@catholique-metz.fr)  
[www.grandseminairedemetz.fr](http://www.grandseminairedemetz.fr)

## Les résidences Habitat Jeunes (ex FJT)

Certaines résidences citées accueillent également des étudiants.

## AUBE

- Résidence des Nozats  
rue des Nozats  
10420 Noës-pres-Troyes  
03 25 74 66 66  
[foyer.noes@free.fr](mailto:foyer.noes@free.fr)  
[www.residences-fjt-troyes.fr](http://www.residences-fjt-troyes.fr)
- Résidence Pielle  
3 impasse de la Pielle  
10000 Troyes  
03 25 76 15 88  
[foyer.pielle@free.fr](mailto:foyer.pielle@free.fr)  
[www.residences-fjt-troyes.fr](http://www.residences-fjt-troyes.fr)
- Foyer de Jeunes Travailleurs Ville de Troyes  
24 rue du Poitou  
10000 Troyes  
03 25 71 27 63  
[fjt.troyes@ville-troyes.fr](mailto:fjt.troyes@ville-troyes.fr)  
[www.ville-troyes.fr](http://www.ville-troyes.fr)

## MARNE

- Association Noël Paindavoine (6 résidences sur Reims) :  
9 rue Noël  
51100 Reims  
03 26 79 11 20  
[association.noelpaindavoine@noelpaindavoine.fr](mailto:association.noelpaindavoine@noelpaindavoine.fr)
- L'Escal à Reims  
53ter rue de Louvois  
51100 Reims  
03 26 06 09 46  
[contact@escale-reims.fr](mailto:contact@escale-reims.fr)  
[www.escale-reims.fr](http://www.escale-reims.fr)
- Association Habitat Jeune Châlons-en-Champagne (2 résidences à Châlons-en-Champagne)

1 rue du Faubourg Saint-Antoine  
51000 Châlons-en-Champagne  
03 26 68 31 79  
[contact@hajecc.fr](mailto:contact@hajecc.fr)  
[www.hajecc.fr](http://www.hajecc.fr)

## HAUTE-MARNE

- Résidence sociale Jeune  
40/11 rue Fléming  
52000 Chaumont  
03 25 30 59 37 ou 03 25 03 22 77  
[residences.sociales@ville-chaumont.fr](mailto:residences.sociales@ville-chaumont.fr)  
[www.ville-chaumont.fr](http://www.ville-chaumont.fr)
- Résidence Sociale Jeunes  
112 Les Hortensias,  
34 avenue Charles de Gaulle  
52200 Langres  
03 25 87 09 69  
[secretariat@phill-langres.fr](mailto:secretariat@phill-langres.fr)  
[www.phill-langres.fr](http://www.phill-langres.fr)

## MEUSE

AJ Habitat Jeunes (6 résidences en Meuse)  
12 rue Antoine Durenne, Parc Bradfer  
55000 Bar-le-Duc  
03 29 79 17 26  
[accueildesjeunes@free.fr](mailto:accueildesjeunes@free.fr)  
[www.aj-habitatjeunes.fr](http://www.aj-habitatjeunes.fr)

## VOSGES

- Résidence Habitat Jeunes :  
36 avenue Ernest Colin  
88100 Saint-Dié des Vosges  
03 29 51 65 50  
[fjt.st-die@wanadoo.fr](mailto:fjt.st-die@wanadoo.fr)  
[www.adhaj-saintdie.com](http://www.adhaj-saintdie.com)
- Résidence La Fontaine  
43 route de Lignéville  
88800 Vittel  
03 29 06 19 82  
[www.adali-habitat.fr](http://www.adali-habitat.fr)

## MOSELLE

- Association Habitat Jeunes des Trois Frontières (3 résidences en

# CARNET D'ADRESSES

Moselle)  
2 rue Jean Mermoz  
57100 Thionville  
03 82 53 30 38  
www.fjt3f.com

- Foyer Jeunes Ouvriers à Metz  
7 rue de l'abbé Risse  
57000 Metz  
03 87 75 16 41  
accueil@fjo-metz.fr  
www.fjo-metz.org
- Association Carrefour  
(2 résidences à Metz)  
6 rue Marchant  
57000 Metz  
03 87 75 07 26  
contact@carrefour-metz.asso.fr  
www.carrefour-metz.asso.fr
- Foyer Mozart à Metz  
16 rue Mozart  
57000 Metz  
03 87 66 57 61  
foyermozart@foyer-mozart.org  
www.foyer-mozart.org
- Etap'Habitat (3 résidences à Metz  
et alentours)  
2 rue Georges Ducrocq  
57000 Metz  
03 87 74 22 20  
www.etaphabitat.fr
- Résidence Jeune Sainte-Constance  
16 rue Gabriel Pierné  
57000 Metz  
03 87 63 32 03  
contact@residence-jeunes.fr  
www.residence-jeunes.fr

## MEURTHE-ET-MOSELLE

- Foyer Guy Môquet : Place Aristide  
Briand 54800 Jarny / 03 82 33 72  
16 / jessicalallemant@orange.fr /  
didier.dossantos@olc54.fr / www.  
olc54.fr
- Adali Habitat (6 résidences dans le

Grand Nancy) : 58 rue de la Répu-  
blique 54000 Nancy / 03 83 91 10  
10 / www.adali-habitat.fr

- Résidence Maraé : 103 rue Saint-  
Georges 54000 Nancy / 03 83 39  
99 00 / contact@residence-marae.  
fr / www.residence-marae.fr

## BAS-RHIN

- Association Foyer Notre Dame  
(3 résidences à Strasbourg et  
alentours)  
3 rue des Echasses  
67000 Strasbourg  
03 88 32 47 36  
residence.jeunes@foyernotredame.  
org  
www.residencesjeunes.org
- La Cité Relais  
6 rue de l'Arc en Ciel  
67000 Strasbourg  
03 88 15 02 60  
residencetodile@la-cite-relais.fr  
www.la-cite-relais.fr
- Amitel (4 résidences à Strasbourg  
et Haguenau)  
8 rue de Soleur  
67000 Strasbourg  
03 88 36 15 28  
info@amitel.eu  
www.amitel.eu

## HAUT-RHIN :

- Foyer de Jeunes Travailleurs Les  
Chaudronniers  
7-9 rue des Chaudronniers  
68100 Mulhouse  
03 89 33 38 00  
contact@acces68.fr  
www.acces68.fr



Un doute ?  
Une question ?



Trouve la Boussole la plus  
près de chez toi

[boussole.jeunes.gouv.fr](http://boussole.jeunes.gouv.fr) !



# Le CRIJ Grand Est & le réseau Information Jeunesse



## **CRIJ Grand Est**

41 rue de Talleyrand  
51100 Reims

Tél : 03 26 79 84 79

Antennes à Metz et Strasbourg

[www.info-jeunes-grandest.fr](http://www.info-jeunes-grandest.fr)

Le CRIJ GRAND EST anime un réseau composé de 76 structures labellisées Information Jeunesse\* réparties sur les 10 départements.

## **ARDENNES**

### **Escal Information Jeunesse**

Centre Social Escal en Yvois

19 Rue des Écoles

08110 CARIGNAN

03 24 27 28 07

### **PIJ - Mission Locale**

8 route de Prix

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

03 24 59 44 44

### **PIJ - Centre socio-culturel l'Alliance**

6 rue Calmette

08600 GIVET

03 24 41 37 43

### **PIJ - Maison de la Thiérache**

11 Rue Colin Not

08290 LIART

03 24 54 48 33

### **PIJ - Mission locale Sud Ardenes**

16 rue Louise Weiss

08300 RETHEL

03 24 38 29 17

### **PIJ - AREL**

64 rue Jean Macé

08500 REVIN

03 24 40 20 91

## **AUBE**

### **PIJ - Mission Locale de la Côte des Bar**

9 rue du Collège

10200 BAR-SUR-AUBE

03 25 27 31 13

### **PIJ - Espace Animation Jeunesse**

**Ville de Romilly-sur-Seine**

15 rue Jean Jacques Rousseau

10100 ROMILLY-SUR-SEINE

03 25 24 73 08

### **PIJ - Espace de la Porte Saint-Jacques**

**Ville de Troyes**

2 place de Soest

10000 TROYES

03 25 42 34 88

### **PIJ - Maison Pour Tous / Centre social**

**Trait d'Union**

49 rue Suchetet

10140 VENDEVRE-SUR-BARSE

03 25 41 33 30

## **MARNE**

### **PIJ / SPRO**

Mairie Aÿ-Champagne

1 Espace La Tour

51160 Aÿ CHAMPAGNE

03 26 54 60 29

### **PIJ- TIPI - Mairie de Bétheny**

Mairie de Bétheny

51450 BETHENY

06 26 91 15 39

### **PIJ - Mission Locale de l'arrondissement de Châlons-en-Champagne**

11 rue Saint Dominique

51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

03 26 68 54 02

## **PIJ - SPIP**

Mission Locale de l'arrondissement

de Châlons-en-Champagne

Maison d'arrêt - 1 rue Jacques

Songy

51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

03 26 68 54 02

### **PIJ - Mission Locale de l'arrondissement de Châlons-en-Champagne**

59 rue Gaillot AUBERT

51800 SAINTE-MENEHOULD

03 26 68 54 02

### **PIJ - FRANCE SERVICES COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE**

3 rue du Maréchal Foch

51700 DORMANS

03 26 59 18 70

### **PIJ - Ville d'Epervay**

5 place Bernard Stasi

51200 EPERNAY

03 26 53 54 62

### **PIJ - Mission locale d'Epervay**

17 place Carnot

51200 EPERNAY

03 26 55 73 00

### **PIJ - Mission locale rurale du Nord-Ouest Marnais**

Place Albert Camus

51170 FISMES

03 26 91 18 81

## **CRIJ Grand Est**

41 rue de Talleyrand

51100 Reims

Tél : 03 26 79 84 79

### **PIJ - Maison de quartier Orgeval**

1 place Simone de Beauvoir

51100 REIMS

03 26 09 39 30

\*A la date de publication de ce guide le réseau IJ est en cours de renouvellement de label et par conséquent cette liste est susceptible d'évoluer dans les semaines à venir.

**Maison de Quartier Croix Rouge Espace La Nacelle**

Maison de quartier Croix-Rouge  
3 rue du Docteur Billard  
51100 REIMS  
03 26 49 47 07

**PIJ - Association Noël Paindavoine**

9 rue Noël  
51100 REIMS  
03 26 79 11 20

**PIJ -Foyer Pour Tous Centre Social**

9 place Jacques Brel  
51370 SAINT-BRICE-COURCELLES  
03 26 09 25 81

**PIJ - Mission Locale de l'arrondissement de Châlons-en-Champagne**

Ecole Buirette - Rue Renard  
51800 SAINTE-MENEHOULD  
03 26 68 54 02

**Espace Info Jeunes**

Espace Animation -  
En face de la Mairie de Tinquieux  
59 Ter avenue du 29 Août 1944  
51430 TINQUEUX  
03 26 83 60 42

**Mission locale l'Etoile**

Mission Locale  
18 rue Marabais  
51305 VITRY-LE-FRANCOIS  
03 26 72 10 79

**PIJ - ESCAL**

31 boulevard du Chemin de Fer  
51420 WITRY-LES-REIMS  
03 26 07 86 48

**HAUTE-MARNE**

**PIJ - Mission Locale**

2 bis rue de Bourgogne  
52000 CHAUMONT  
03 25 32 23 00

**BIJ - Mission locale**

Ruelle de la Poterne - BP 10  
52201 LANGRES  
03 25 87 52 44

**MEURTHE -ET-MOSELLE**

**PIJ - Communauté de Communes Vezouze en Piémont**

38, rue de Voise B.P 8  
54450 BLAMONT  
03 83 71 45 82

**PIJ - Batiment Véolia - Service Jeunesse**

1 rue du capitaine Marchal  
54390 FROUARD  
06 99 28 15 90

**PIJ - Maison de la Jeunesse «La Concordia»**

14 av de la République  
54802 JARNY  
03 83 33 27 20

**PIJ - Maison des Solidarités et de la Fraternité**

2 bis rue des Abattoirs  
54240 JOEUF  
03 82 20 77 14

**PIJ - Mairie - Service Jeunesse**

Rue de la Manutention  
54400 LONGWY-HAUT  
03 82 25 16 56

**PIJ - Mairie - Service Jeunesse**

Bvd du 8 mai 1945  
54350 MONT ST MARTIN  
03 82 25 72 02

**CRIJ Lorraine**

20 quai Claude le Lorrain  
54000 NANCY  
03 83 37 04 46

**PIJ Centre Social et Culturel «Les Deux Rives»**

51 rue de Scarpone  
54700 PONT-A-MOUSSON  
03 83 81 17 91

**PIJ - Mission Locale Terres de Lorraine**

651 rue Guy Pernin  
Pôle Industriel Toul Europe  
Secteur A  
54206 TOUL  
03 83 64 57 57

**PIJ - Espace Jeunes**

Rue du Colonel Driant  
54110 VARANGEVILLE  
09 62 18 57 87

**MEUSE**

**PIJ - AMP Pôle Jeunesse**

Près de la Gare SNCF  
8 place de la République  
55000 BAR-LE-DUC  
03 29 45 62 29

**PIJ - Mairie**

Bâtiment Emile Getliffe  
7 rue Jules Ferry  
55500 LIGNY-EN-BARROIS  
03 29 78 02 22

**PIJ - Mairie**

Espace Emploi-Place des Moines  
55300 SAINT-MIHIEL  
03 29 90 26 16

**MOSELLE**

**PIJ - MJC - Ciné Audun - CSC A. Toussaint**

31 rue Leclerc  
57390 AUDUN-LE-TICHE  
03 82 59 65 00

**Maison des Services**

Ville de Behren-lès-Forbach  
5 Boulevard Charlemagne  
57460 BEHREN-LÈS-FORBACH  
03 87 87 67 51

**Mobile Information Jeunesse**

Centre Social et Culturel Arc-en-Ciel  
5 rue Roger Naumann  
57240 KNUSTANGE  
03 82 84 02 09

**CRIJ BIJ**

1 rue du Coëtlosquet  
57000 METZ  
03 87 69 04 50

**PIJ - Association Phalsbourg Loisirs**

Médiathèque  
2 rue du Collège  
57370 PHALSBOURG  
03 87 24 19 74

**PIJ - Mairie - Service Jeunesse**

Maison du Lien Social -  
2A rue Lyautey  
57120 ROMBAS  
03 87 67 86 35

**Information Jeunesse TALANGE**

C.L.T.E.P.  
1 place des Fêtes  
57525 TALANGE  
03 87 71 52 24

**PIJ - Mairie - Service Jeunesse**

2 rue Neuve  
57100 THIONVILLE  
03 82 82 25 22

## BAS-RHIN

### **PIJ - Mission Intercommunale d'Alsace du nord**

#### **Mission Locale**

Maison des Services  
48 rue Georges Clémenceau  
67240 BISCHWILLER  
03 88 067 067

### **PIJ - Mission Intercommunale d'Alsace du nord**

#### **Mission Locale**

CMS  
4 rue Charles Diemer  
67170 BRUMATH  
03 88 05 44 44

### **PIJ - Mission Intercommunale d'Alsace du nord**

#### **Mission Locale**

21C rue de la Redoute  
67500 HAGUENAU  
03 88 73 15 99

### **PIJ - Centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud**

2 avenue de Gail  
67210 OBERNAI  
03 88 95 01 24

### **PIJ - Mission Intercommunale d'Alsace du nord**

#### **Mission Locale**

24 rue de la Liberté  
67110 REICHSHOFFEN  
03 88 067 067

### **Studio 7 Infos et Initiatives**

Maison du Jeune Citoyen - Mairie  
110 route de Bischwiller  
67300 SCHILTIGHEIM  
03 88 83 84 81

### **PIJ - Relais Culturel Le Repère**

Place du Marché  
67130 SCHIRMECK  
03 88 49 63 80

### **PIJ - Communauté de Communes de Sélestat**

Le Parvis  
Place du Docteur Maurice Kubler  
67600 SELESTAT  
03 88 58 01 60

### **PIJ La Robertsau**

Centre Socio-Culturel L'Escale  
Pôle Insertion  
2 rue de la Doller  
67000 STRASBOURG  
03 88 61 95 82

### **PIJ La Meinau**

Maison des Potes  
150 avenue de Colmar  
67000 STRASBOURG  
03 88 44 07 56

### **PIJ - Mission Intercommunale d'Alsace du Nord**

#### **Mission Locale**

2A place des Carmes  
67160 WISSEMBOURG  
03 88 067 067

## HAUT-RHIN

### **PIJ - Centre Socio-Culturel Agora**

7 rue de la 4ème DMM  
68702 CERNAY  
03 89 75 62 80

### **PIJ - Mairie «Espace Jeunesse»**

3A chemin Noir  
68500 GUEBWILLER  
03 89 74 14 11

### **PIJ - Mairie «Forum Jeunes»**

2 rue de Saint-Louis  
68330 HUNINGUE  
03 89 69 56 20

### **PIJ - Mairie «Espace Jeunes»**

Ville d'Issenheim  
25 rue de Rouffach  
68500 ISSENHEIM  
03 89 74 97 50

### **Espace Information Jeunesse**

Sémaphore  
7-9 rue du Moulin  
68100 MULHOUSE  
03 89 66 33 13

### **PIJ - La Passerelle Ciner'J**

Allée du Chemin Vert  
68170 RIXHEIM  
03 89 54 21 55

### **PIJ -Centre Socio-Culturel WIT'TACITE Service Jeunesse**

Maison de la Jeunesse  
114 rue de Reiningue  
68310 WITTELSHEIM  
03 89 31 76 00

## VOSGES

### **Reseau Information Jeunesse**

Communauté de Communes de  
Bruyères, Vallons des Vosges  
4 rue de la 36ème division US  
88600 BRUYERES  
06 10 85 62 11

### **PIJ - Centre Social - Association La TOUPIE**

123 rue Jean Moulin  
88140 CONTREXEVILLE  
03 29 07 62 44

### **BIJ - Maison des Sports et de la Jeunesse**

12 rue du Général Leclerc  
88009 EPINAL  
03 29 68 51 29

### **PIJ Quartier La Vierge**

Centre Social Plateau de la Vierge  
Place Luc Escande  
88000 EPINAL  
03 29 64 03 03

### **PIJ Quartier Justice**

Maison du Parc - Centre Social  
Denise Louis  
2 rue Henry Sellier  
88000 EPINAL  
03 29 68 51 29

### **PIJ - Mairie - Centre Culturel François Mitterrand**

6, rue Clémenceau  
88110 RAON L'ETAPE  
03 29 51 12 45

### **PIJ - KAFE - Maison de la prévention et de la santé**

7 avenue Jean Jaurès  
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES  
03 29 56 73 63

### **PIJ - Mairie - Service Jeunesse**

309 Avenue Jules FERRY  
88290 SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE  
03.29.24.61.18

### **PIJ - Centre Social Arts et Loisirs**

24 avenue de l'Europe  
88150 THAON-LES-VOSGES  
03 29 39 12 43



Version Grand Est

Directrice de la publication : Kim Duntze

Rédactrice éditoriale : Isabelle Lovato

Rédactrice : Joanna Lutton

Diffusion : Joanna Lutton

Régie publicitaire : CRIJ Grand Est – 03 26 79 84 79

Impression et façonnage : Alliance Partenaires Graphiques – Reims

Tirage : 3500 exemplaires

© CRIJ Grand Est

Le CRIJ Grand Est tient à remercier ses partenaires des plateformes Loj'Toit, et tout particulièrement Laurine Jacobé de l'association Noël Paindavoine de Reims pour sa relecture attentive.

Le CRIJ Grand Est remercie le CRIJ Centre-Val de Loire pour la mise à disposition des droits de reproduction de son guide.

Mention : Extrait du guide « Trouver un logement – Centre-Val de Loire », édition 2019-2020 du Centre Régional Information Jeunesse Centre-Val de Loire.



CRIJ Grand Est

41 rue de Talleyrand – 51100 Reims

03 26 79 84 71

Une édition du CIDJ

Le guide *Trouver un logement* (édition 2019)

est une publication du réseau Information Jeunesse

Coordination : Hendrike Schmidt (CIDJ) / Comité de rédaction : Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire) / Secrétariat de rédaction : Léonore Nielsen (CIDJ) / Création et réalisation graphique : Pierre-Emmanuel Robert / Création de la couverture : Carolina Ferreiro / Chef de fabrication : Jean-François Ploska (CIDJ) / Crédits photo de couverture : Monkey Business / Adobe Stock

© CIDJ / Réseau Information Jeunesse 2019

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.



Toute une banque  
pour vous

Etudes

Projets

Assurances

Permis

Départ à  
l'étranger

Premier  
appartement

---

[ca-nord-est.fr](http://ca-nord-est.fr)\*

0 969 39 01 02\*

---



\*Appel téléphonique et accès au site Internet : coût de la communication variable selon les tarifs appliqués par votre opérateur.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Société coopérative à capital variable - Etablissement de Crédit - Société de courtage d'assurances  
RCS Reims n° 394 157 085 - N° ORIAS 07 022 663 - Siège social : 25 rue Libergier - 51088 REIMS CEDEX.